

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2012**

L'an deux mille douze et le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux sauf BONNET JEAN Charles, absent.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ subvention à l'association CRESPE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de trois cents euros à l'association CRESPE de Vence.

#### **2/ subvention à l'association DINA.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de mille euros à l'association DINA de Méailles pour l'organisation de la journée « Festiv'éco bio » à Méailles en septembre.

#### **3/ subvention au Comité des Fêtes de Méailles.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de mille cinq cent euros à l'association « Comité des Fêtes » de Méailles.

#### **4/ location de l'appartement communal cadastré D 212.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer l'appartement communal cadastré D 212 à Mr GRACIAS Stéphane à compter du 01/07/2012.

#### **5/ location d'une cave communale.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer la cave communale cadastrée D 212 à Mr GRACIAS Stéphane.

#### **6/ mise en conformité des branchements eau potable – demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la pose des compteurs chez les particuliers, 20 branchements d'eau potable existants non conformes (conduites en plomb) ont été trouvés et qu'il est nécessaire de les remplacer. Le devis estimatif des travaux s'élève à 19 200 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis des travaux, décide de la réalisation des travaux et sollicite les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

\*\*\*\*\*